

Décision

Générale

colonial

Décision n° 323 du 27 mars 1952 :

n° 323

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Raoera (Célestin), secrétaire-comptable contractuel, de retour de congé, est mis à la disposition du Chef du Service des Finances, pour compter du 25 mars 1952, date de son débarquement à Djibouti.